RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00133
Numéro SIREN : 800 189 227
Nom ou dénomination : BOURGOGNE DETECTION RESEAUX

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 4220

Stéphane BERT
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Dijon

EURL BOURGOGNE DETECTION RESEAUX
13 Rue du Docteur QUIGNARD
21000 DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

4 impasse des Roses - 21240 TALANT
Tél : 09 75 90 54 82 - Email : csba.stephanebert@orange.fr
SIRET : 513 137 539 00047 - APE 6920Z
Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision unanime de l'associé du 30/04/2024 dans le cadre de la transformation de votre société BOURGOGNE DETECTION RESEAUX, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifié, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

A Talant, le 17/05/2024

M. Stéphane BERT
Commissaire à la transformation

4 impasse des Roses - 21240 TALANT
Tél : 09 75 90 54 82 - Email : csba.stephanebert@orange.fr
SIRET : 513 137 539 00047 - APE 6920Z
Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté